

Stage Régional - Jeunes en Entreprise



Economie- Emploi- Entreprises / Formation – Enseignement - Jeunesse / Entreprise / Jeune de moins de 26 ans / Etudiant / le 1er mars 2022.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement de la jeunesse guadeloupéenne vers l'insertion professionnelle, la Région Guadeloupe déploie, chaque année, le dispositif « Stage régional, Jeunes en entreprise » (SRJE) au profit des **étudiants et lycéens âgés de 18 à 25 ans**. Il a pour vocation d'**établir une passerelle entre les jeunes et le monde de l'entreprise** en leur offrant l'opportunité de **renforcer leurs compétences personnelles et professionnelles**, par la réalisation d'une **première expérience au sein d'une entreprise locale**. Cette opération est menée durant la période des grandes vacances scolaires (juillet-août), en partenariat avec les principales organisations professionnelles, le Rectorat et l'Université des Antilles.

Quels sont les bénéficiaires ?

- Lycéens
- Étudiants
- Agés de 18 à 25 ans.

Comment se déroule le stage ?

Ce dispositif régional se déroule en **deux sessions de stage de 90 heures mensuelles (soit en moyenne 4h30 par jour, du lundi au vendredi)**, organisées respectivement **en juillet et en août** de l'année en cours. Les candidats doivent préciser leur choix de période de réalisation de stage.

Avant de commencer leur stage en entreprise, les jeunes **participent à une session de sensibilisation au monde de l'entreprise**, qui se déroule sous la forme d'un séminaire durant une demi-journée (en Grande-Terre, à Basse-Terre ou à Marie-Galante), assuré par un organisme de formation.

Une **convention tripartite** est signée entre l'entreprise d'accueil, le centre de formation retenu par la Région Guadeloupe et le jeune bénéficiaire dès son arrivée dans l'entreprise.

Quelles sont les entreprises concernées ?

Toute entreprise de Guadeloupe, dûment immatriculée, souhaitant offrir l'opportunité à des jeunes de :

- Découvrir le milieu professionnel ;
- Mettre en pratique leurs savoirs théoriques ;
- Acquérir une première expérience dans des domaines variés.

Comment s'effectue la prise en charge des stagiaires ?

La Région Guadeloupe est chargée de l'organisation et du bon déroulement de l'opération
« Stage régional, Jeunes en entreprise ».

A l'issue du stage et après contrôle de présence effectué conjointement par l'entreprise d'accueil et le centre de formation, le stagiaire perçoit **une gratification d'un montant global de 500 €**. 150 € lui sont versés par l'entreprise et 350 € par la Région Guadeloupe.

Comment en faire la demande ?

Les lycéens et étudiants souhaitant faire acte de candidature doivent **déposer leur demande** sur la plateforme **des aides régionales** durant la **période du 25 mars au 06 mai**.

[Accédez au portail des aides régionales](#)

Informations complémentaires

Le dépôt d'une demande de « Stage régional – Jeunes en entreprise » donne lieu à une **instruction par le service enseignement supérieur**.

Le candidat est tenu **informé, par voie de mail**, de la suite donnée à sa demande.

Les offres de stages sont transmises à la Région Guadeloupe par les entreprises guadeloupéennes, tous secteurs confondus. Elles **peuvent être attribuées aux lycéens et étudiants en fonction de leur formation initiale mais cela n'est pas systématique**. De même, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficiaires potentiels de réaliser une première expérience professionnelle en entreprise, ces attributions de stages sont effectuées **en priorité au profit des primo-demandeurs**.

Contact

srje@regionguadeloupe.fr

aidesauxetudiants@regionguadeloupe.fr

Tél : 0590 80 40 40. Secrétariat Service Enseignement Supérieur, poste 43 37

L'accueil des jeunes en entreprise s'effectuera dans le strict respect des recommandations sanitaires indiquées par le Ministère du travail ; des modifications étant susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre de ce dispositif, selon l'évolution de la situation sanitaire.